



**LE DÉPARTEMENT  
À VOS CÔTÉS**

**#HauteLoireSolidaire**

**MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT  
DES MODES D'ACCUEILS COLLECTIFS  
À PARTIR DU 11 MAI 2020**

**MISE A JOUR : 7 MAI 2020**

# MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES MODES D'ACCUEILS COLLECTIFS A PARTIR DU 11 MAI 2020

Les crèches rouvriront à partir du 11 mai 2020 dans le cadre du déconfinement progressif annoncé, mardi 29 avril 2020 par Édouard Philippe, dans la limite de dix enfants maximum par espace.

## Rappel des grandes lignes :

- L'accueil se fera « par groupes de dix enfants maximum, avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de dix enfants si l'espace le permet et si les conditions sont réunies pour que les groupes ne se croisent pas ».
- Une « réduction des capacités » qui pose « la question des priorités d'accueil », a soulevé le chef du gouvernement, demandant aux gestionnaires de privilégier les couples d'actifs qui ne peuvent pas télétravailler et les familles monoparentales.
- « Les enfants des soignants et des professeurs devront également être prioritaires », a-t-il ajouté.
- Le port du masque grand public sera obligatoire pour les professionnels de la petite enfance, puisque les règles de distanciation physique ne peuvent pas y être appliquées ».
- Les enfants de moins de trois ans n'auront pas à porter de masque.

## Mesures relatives au personnel :

### Mesures d'hygiène :

- Lavage des mains :
  - En arrivant dans la structure, avant la prise de poste, avant et après chaque changement de vêtement (prévoir de retirer la blouse durant le temps de pause repas).
  - Après chaque geste sale / avant chaque geste propre.
- Il est également conseillé de s'attacher les cheveux, mains sans bagues et sans vernis.

### Equipement :

- Tenue de travail spécifique (blouse ou vêtement de travail) changée tous les jours et lavée si possible dans la structure. Prévoir un panier pour les vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par salarié pour leur transport.
- Port du masque non sanitaire.
- Prévoir un stylo par professionnel pour les transmissions.
- Nettoyage –désinfection des surfaces du vestiaire quotidien.  
Prévoir une poubelle à pédale dans les vestiaires.
  - ❖ Installations sanitaires/salle de pause restauration : Respect de la distance de 1m minimum à table.
  - ❖ Nettoyage de la salle de pause avec les produits sanitaires adaptés.

# La journée d'accueil

## 1. Arrivées/ départs des enfants

**Échelonner les heures d'arrivée et de départ des enfants afin d'éviter les croisements des familles.**

- Demander aux parents de respecter impérativement les horaires définis à l'avance avec eux.
- Adopter la salutation distanciée et respecter scrupuleusement les gestes barrières.
- Mettre à disposition du SHA à l'entrée de la structure.
- Demander à ce qu'un seul parent soit présent et si possible sans ses autres enfants ;
- Faire attendre le parent dans une zone d'accueil ou à l'extérieur, celui-ci n'accèdera pas aux lieux de vie.
- Matérialiser une distance de 1 à 2 mètres entre le professionnel et le parent (ligne de confidentialité, traçage au sol...) pour les échanges qui ne devront pas s'étendre au-delà du nécessaire.
- Le passage de bras s'effectuera une fois que le parent et le professionnel se seront nettoyé les mains (à la SHA concernant le parent à son arrivée) et que les 2 adultes porteront chacun un masque, pour faciliter le rapprochement lors de ce passage de bras.
- Chaussures et vêtement extérieurs ne rentrent pas dans les espaces de vie.

Les mails ou les SMS peuvent éventuellement compléter les détails du déroulé de la journée.

## 2. Temps d'accueil :

Les personnels qui encadrent les enfants sont dans la mesure du possible toujours les mêmes sur un groupe d'enfants afin de limiter les contacts.

Afin de limiter le risque de contagion entre les enfants, les activités ne doivent pas être décloisonnées.

Les enfants accueillis restent dans leurs sections respectives en évitant les déplacements.

- Eviter autant que possible les accueils regroupés du matin et du soir.
- Prévoir un lavage de mains des enfants très fréquemment, avant et après les activités, avant et après le repas.
- Revoir l'organisation des sections, limiter les jeux et jouets en accès libre. Proscrire les « bisous » aux enfants sur le visage et les mains.
- Aucun temps collectif en présence de parents n'est envisageable (sauf pour les crèches parentales). Les intervenants extérieurs ne sont pas admis.

### **Protocoles d'entretien des jeux et jouets pendant la crise sanitaire liée au Covid-19**

Afin de réduire le potentiel risque de contamination par le Covid-19, tout en facilitant l'entretien des jouets destinés aux enfants, il convient de se référer aux préconisations suivantes :

- Les jouets sont choisis en fonction de leur facilité de désinfection et leur nombre est limité au strict minimum.
- Les jouets à haut potentiel contaminant (peluches, jouets en bois, déguisements, jouets en tissus...) sont retirés.
- Proscrire l'utilisation de piscine à balles.

Il convient donc de choisir de préférence des jouets lessivables.

#### Lavage des jeux

- Les jouets sont lavés 2 fois par jour au minimum, par trempage dans un détergent compatible pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant puis sont rincés et séchés, ou par lavage au lave-vaisselle.
- ⇒ Les jouets non immergeables sont nettoyés 2 fois par jour au minimum.

Une attention particulière sera apportée sur l'entretien des tapis, des transats et autre matériel du quotidien (table, chaise, mobilier...).

⇒ Organisation d'un roulement

Un roulement de caisses de jeux (facilement nettoyables et en petites quantités) permet de faciliter le nettoyage quotidien des jeux mis à disposition des enfants,

#### Activités intérieures :

- Eviter les activités avec des matériaux de manipulation difficilement lavables (pâte à modeler, sable, semoule.).
- Les temps collectifs en présence de parents ou d'intervenants extérieurs seront différés.

#### Activités extérieures :

- Elles sont conseillées par petits groupes dès que la météo le permet dans l'espace extérieur de la structure.
- Les sorties en dehors de la structure sont interdites : bibliothèque, gymnase, sortie de fin d'année, classe passerelle,...

Rappel des mesures barrières et gestes d'hygiène à mettre en œuvre en toute circonstance  
Le personnel devra se laver les mains fréquemment avec du savon et les essuyer avec un essuie tout à usage unique.

#### Repas

- Tenue spécifique pour la personne qui intervient en cuisine (que les repas soit faits sur place ou en liaison froide ou chaude) : charlotte, sur-blouse.
- Installation : Espacer les enfants le plus possible.

#### Sommeil :

Individualiser les lits, une literie par enfant. Les montants seront nettoyés désinfectés quotidiennement. Un espacement d'un mètre sera respecté entre chaque couchage. Laver les draps quotidiennement.

#### Changes

Se laver soigneusement les mains avant et après le change. (Possibilité présence de virus dans les selles).

Nettoyage-désinfection du plan de change après chaque enfant.

Nettoyage /désinfection des pots et des WC après chaque utilisation.

**Aérer régulièrement les locaux et les pièces accueillant les enfants et cela au moins 3 fois par jour.**

### 3. Surveillance de l'état de santé des enfants durant l'accueil

Le personnel sera attentif à l'apparition de symptôme éventuels évocateurs du covid-19.

Signes évocateurs :

Fièvre (> à 38°)

Toux associée à de la fièvre

Autres signes respiratoires comme une respiration rapide

Courbatures, douleurs de type grippal

Sensation de perte du goût ou de l'odorat pour les plus grands.

S'il s'agit d'un enfant accueilli (toux, fièvre, difficultés respiratoires) :

Essayer d'isoler l'enfant du reste du groupe des autres enfants accueillis (lui donner un antipyrétique conformément à l'ordonnance nominative de l'enfant).

Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant.

Suivre ensuite les consignes du médecin.

Un enfant présentant des signes à son arrivée ne sera pas accueilli.

Si le diagnostic est confirmé il y aura une éviction de 14 jours minimum (Se référer aux fiches consignes nationales).

***Si durant son travail, le salarié ressent les symptômes du COVID-19 :***

***Il lui revient de signaler sans délai ses symptômes au Directeur de l'établissement et de regagner son domicile.***

***La durée de son arrêt de travail sera précisée par son médecin traitant.***

#### **Mesures d'hygiène en collectivité d'enfants**

Chacun **doit renforcer de façon permanente son attention et son application des gestes barrières afin de se protéger et de protéger les enfants accueillis.**

- ⇒ Dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les MAM, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées. En alternative au lavage des mains, en l'absence de point d'eau, il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques pour les adultes. En aucun cas pour les enfants.
- ⇒ L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission.

Ces mesures doivent être appliquées quotidiennement.

#### **Hygiène des locaux, du matériel, du linge, de l'alimentation :**

- Nettoyage quotidien des surfaces lavables en insistant sur les surfaces les plus souvent touchées :
  - Poignées de porte, téléphone, clavier, digicode, bouton de sonnette et interphone.

Nettoyez d'abord avec de l'eau et du savon ou du détergent (produits ménagers usuels). Puis, utilisez un produit désinfectant usuel contenant de l'alcool (70 %) ou de l'eau de Javel diluée. Utilisation de produits formulés « désinfectants ».

Le vinaigre et les autres produits naturels ne sont pas recommandés car sans activité scientifiquement démontrée contre le Covid.

### **Rappel lavage des mains (cf PJ)**

#### **Pour vous :**

- Le matin avant tout contact avec les enfants.
- Après tout contact avec l'un des parents.
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas.
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes.
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.
- Avant et après toute manipulation d'un masque.

#### **Pour les enfants :**

- A l'arrivée et avant le départ.
- Avant et après chaque repas.
- Avant et après un passage aux toilettes.
- Avant et après une sortie.
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

#### **Pour un bébé :**

- Utilisation de gant de toilette individuel.

### **Pour terminer :**

Le guide ci-dessus reste sous tendu par le souci de maintenir une relation de qualité et adaptée à l'enfant. Il sera plus que jamais utile de verbaliser, accompagner par la parole tous les actes du quotidien impactés par les mesures de prévention sanitaire. Le port du masque, demandé, mérite notamment cette attention particulière dans la prise en charge de l'enfant de manière à « dédramatiser » et permettre une relation de confiance avec le nourrisson ou le jeune enfant pour lequel la communication par les mimiques et gestuelles est fondamentale. La tonalité de la voix, le regard, les paroles... joueront ainsi un rôle majeur dans les échanges.

**Tous ces propos pourront être modifiés ou complétés en fonction de nouvelles directives nationales.**

**Les équipes PMI de territoire poursuivent leur accompagnement si besoin et restent disponibles pour toutes interrogations sur vos pratiques.**

**La responsable prévention santé  
PMI/ modes d'accueil**